

Quelles évaluations dans le cadre d'HarmoS et de la Convention scolaire romande ?

MATTHIS BEHRENS
DIRECTEUR DE L'IRDP

La mise en vigueur des mesures d'harmonisation de la scolarité va nécessiter celle de tout un système d'évaluation des connaissances et des capacités des élèves. En effet, l'accord HarmoS prévoit, à l'article 7, des instruments d'assurance-qualité, des standards, et à l'article 8 une harmonisation des plans d'études au niveau des régions linguistiques selon les finalités de la scolarité obligatoire définies à l'article 3. Pourquoi ?

Standards nationaux

Les standards sont un référentiel qui fixe les performances attendues des élèves dans certains domaines de quatre disciplines à certains moments de leur parcours scolaire. Dans la philosophie de l'accord HarmoS, les standards permettent donc de se prononcer sur la qualité du travail réalisé dans les différents systèmes cantonaux, en vérifiant si les élèves ont tous atteint un seuil minimal prédéfini. C'est pourquoi l'on parle d'un « standard de base ». Outre la définition de ces seuils, les standards ont pour fonction d'établir le cadre d'exigences des plans d'étude régionaux à venir.

Pour faire une comparaison avec la médecine, disons que les standards fonctionnent comme la mesure de la pression sanguine qui indique au médecin si l'état général du patient est satisfaisant ou non. La pression à elle seule ne permet pas de se prononcer sur le fonctionnement cardiaque, ni d'identifier une infection généralisée ou une déshydratation. Pour cela, d'autres analyses sont nécessaires. De même, le standard à lui tout seul ne permet pas de mesurer tous les apprentissages scolaires de l'élève. Si l'on souhaite se prononcer à ce sujet, il faut vérifier si l'élève a atteint les objectifs du plan d'études.

Pendant ces trois dernières années, des équipes de recherche se sont attelées à la tâche exigeante de construire ce référentiel. Tâche exigeante car les standards doivent être nationaux, leur présentation doit être homogène d'une discipline à l'autre ; parce que tout ne peut pas être mesuré, et que les mesures doivent révéler ce que l'élève sait effectivement faire ; parce que les performances attendues doivent être classables selon des niveaux (seuil de base pour tous, seuil pour une filière, etc.)

Les consortiums de recherche ont développé un modèle de compétences qui organise et structure ce que l'élève sait faire, indépendamment de ce que les plans

d'études prescrivent. Les chercheurs ont ensuite élaboré des tests en rapport avec ce modèle. Ils les ont testés et ont vérifié qu'ils ne discriminent pas les élèves d'une région linguistique par rapport à ceux d'une autre. Finalement, plusieurs milliers d'élèves ont été testés, les résultats ont été analysés et des propositions de standards ont été élaborées. Les résultats de ce travail sont prometteurs, mais pas encore tout à fait aboutis. Des vérifications et des ajustements restent à faire pour éviter qu'un élève puisse réussir aux évaluations développées à partir des standards tout en échouant à celles qui se basent sur les plans d'études, et vice-versa.

Ainsi le développement des standards en est arrivé à un premier résultat intermédiaire, mais l'appareil de mesure reste à perfectionner. De premiers travaux supplémentaires sont en cours pour compléter, traduire et mettre en forme l'ensemble ; ils devraient s'achever à l'automne 2008. Les autorités responsables pourront ensuite fixer des objectifs politiques pour nos systèmes scolaires, en définissant pour les standards de base des niveaux et des taux de réussite. Dans une phase ultérieure, il sera possible d'évaluer à intervalles réguliers la performance du système par des tests de référence. Cette évaluation fera partie du monitoring du système suisse de formation qui a sa base légale dans l'article 10 de l'Accord suisse (HarmoS). Ces mesures sont comparables à ce que nous connaissons pour l'enquête PISA ; elles se réaliseront selon un cycle trisannuel ou quadriennal. Elles nécessitent des travaux de recherche importants d'interprétation et de comparaison des résultats des tests et de vérification continue de la pertinence du modèle de compétence et des standards.

Évaluations romandes

Pour compléter ces évaluations de système, qui ne permettent pas de mesurer les apprentissages scolaires de l'élève pris individuellement, la CIIP a souhaité mettre en place un dispositif d'évaluation romand, afin de connaître plus finement les acquisitions de chaque élève. Ces épreuves de référence se tiendront à la fin de la 4^e, de la 8^e et de la 11^e année scolaire. Elles porteront d'abord sur les mathématiques, seront complétées par des épreuves de français et pourront être étendues à d'autres disciplines selon la volonté des décideurs. Elles remplaceront à terme les dispositifs cantonaux, tout en veillant à intégrer les travaux que certains cantons ont d'ores et déjà réalisés.

L'élaboration de ces épreuves de référence s'appuiera donc sur de nombreux travaux réalisés antérieurement et en particulier sur le rapport GRETEL (Groupe de référence Evaluation du travail des élèves). Il s'agira de développer un dispositif informatique flexible et interactif, qui sera mis à la disposition des enseignants, permettant de confectionner des épreuves sur demande; épreuves de bilan telles que demandées par la CIIP, épreuves diagnostiques utiles aux enseignants.

Trois projets de développement

Tests de référence dans le cadre d'un monitoring national

La vérification de l'atteinte des standards nationaux de formation est réalisée par des tests de référence qui se feront sur un échantillon d'élèves limité. Le but est d'évaluer le fonctionnement du système. La Suisse romande participera à ces évaluations dans le cadre d'un monitoring national, et fera les analyses nécessaires pour ses besoins et en fonction de ceux-ci. Les contraintes liées au déroulement de ce projet sont doubles: d'une part, le projet dépend du calendrier et de l'avancement des travaux liés au monitoring; d'autre part, les autorités souhaitent une collaboration avec des équipes de recherche alémaniques et/ou étrangères, dans le cadre d'un appel d'offres, ou par la création d'une structure institutionnelle dédiée à l'évaluation.

Epreuves de référence

Les décisions prises par la CIIP prévoient la création d'épreuves de références du type bilan à la fin de chaque cycle. Ces épreuves se réaliseront à l'aide d'une banque de données romande de tâches/items, à créer. Ces épreuves de référence doivent permettre de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par tous les élèves

La réalisation des épreuves s'appuiera sur l'expérience et les ressources disponibles

La CIIP se préoccupe également des problèmes de transition qui touchent de nombreux jeunes à la fin de la scolarité obligatoire. Afin de faciliter ce passage, elle souhaite engager une réflexion sur les moyens de rendre visible ce que l'élève sait faire et de lui en faire prendre conscience. S'inspirant de la proposition faite par le rapport GRETEL, elle a initié le développement d'un dispositif appelé « Profil de connaissance et de compétence ». Il prendra la forme d'un carnet d'élève permettant une présentation explicite et détaillée des acquisitions effectivement réalisées par chaque élève.

Dans une première phase, l'IRDP est mandaté pour bien délimiter les trois projets et proposer un planning détaillé. Il s'agit de mieux définir les finalités, la population concernée, les disciplines, le moment des passations et la fréquence de celles-ci, ainsi que de déterminer l'usage qui sera fait des résultats. Il est d'ores et déjà acquis que le projet se fera en collaboration intercantonale romande et également en étroite coopération avec les cantons alémaniques pour ce qui est du monitoring.

dans les cantons. Les épreuves romandes ne remplaceront que les dispositifs d'évaluation cantonaux de fin de cycle. Le travail se fera d'abord pour les mathématiques et le français. Par la suite, et en fonction de l'avancement du plan d'études commun, il s'étendra à la langue seconde et aux sciences. Dans un troisième temps, il s'agira d'ajuster le dispositif romand en fonction des standards de base. Les épreuves romandes pourront ensuite s'étendre à d'autres domaines qui restent à déterminer.

Profils de compétence

Les profils de compétence individuels en fin de scolarité obligatoire sont destinés à documenter les écoles du secondaire II et les maîtres d'apprentissage, par des informations complémentaires qui étayeront, dans des disciplines choisies, les appréciations globales ou les notes. Ils doivent permettre de mieux assurer le passage de la scolarité obligatoire vers toutes les filières du secondaire II.

Au terme du projet seront identifiées les compétences du plan d'études, à attester de façon plus détaillée en tenant compte des avis et des souhaits des enseignants de la scolarité obligatoire, de ceux des filières du secondaire II et des représentants du monde du travail. Un carnet de l'élève sera proposé.